



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 19845

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du taux d'équipement en lits et places dans les établissements hospitaliers de la Réunion puisque ce département se place au dernier rang des régions françaises en court séjour, soins de suite et réadaptation. L'équipement en lits et places d'hospitalisation complète, qui est de 4,3 pour 1 000 habitants à la Réunion, est inférieur à ce qu'il est en métropole, en particulier pour le court séjour où il est de 3,38 contre 4,47. Le retard est également très important en ce qui concerne les soins de suite et de réadaptation où les taux sont de 0,29 contre 1,67. En obstétrique, la Réunion, avec 26 lits pour 1 000 naissances, se situe très loin derrière la région métropolitaine la moins équipée, qui est le Languedoc-Roussillon avec 36 lits pour 1 000 naissances. Aussi il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre de telle sorte que les Réunionnais puissent bénéficier de conditions d'accueil identiques à leurs compatriotes métropolitains et de l'outre-mer dans les établissements hospitaliers.

Texte de la réponse

Des écarts en termes de taux d'équipement existent entre la Réunion et la métropole pour les disciplines de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique et les soins de suite et de réadaptation, mais ces taux portent sur les capacités installées et non sur celles autorisées. En effet, on constate que 201 lits ne sont pas encore installés en médecine, 132 en chirurgie et 35 en soins de suite et de réadaptation. En gynécologie-obstétrique, les lits nouvellement autorisés sont en cours d'installation. Cependant, la ministre de l'emploi et de la solidarité est consciente que l'offre de soins à la Réunion ne répond pas encore à l'ensemble des besoins de la population. C'est pourquoi, lors des travaux de préparation de la révision des schémas d'organisation sanitaire, des orientations, qui guideront la politique d'offre de soins dans les cinq années à venir, ont été dégagées. Celles-ci devraient permettre d'apporter des solutions à ces différents problèmes. C'est ainsi que des priorités régionales, notamment en endocrinologie, en pneumologie ou encore en matière de lutte contre le diabète et l'alcoologie ont été définies. En médecine, les alternatives à l'hospitalisation seront développées, en chirurgie, la création de places de chirurgie ambulatoire sera encouragée, et en gynécologie obstétrique, l'accent sera mis sur la continuité des soins à travers la mise en place de réseaux.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19845

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5374

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2678